

Foire aux Questions

Vous avez des questions sur l'inscription à l'une des formations de niveau L (grade Licence) :

Assistant de Service Social ~ DEASS
Educateur Spécialisé ~ DEES

Educateur de Jeunes Enfants ~ DEEJE
Educateur Technique Spécialisé ~ DEETS

Vous trouverez sur cette page les réponses aux questions les plus fréquemment posées.

<p>➤ Quelles sont les conditions d'accès à ces formations ?</p>	<p>Peuvent s'inscrire, les personnes titulaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ d'un Baccalauréat (tous les BAC) ▪ ou d'un titre ou diplôme de niveau IV reconnu au Registre national des Compétences Professionnelles (RNCP), ▪ OU les personnes bénéficiaires d'une validation d'études, d'expériences professionnelles ou d'acquis personnels en application de l'article L613-5 du Code de l'éducation (pour cette demande de validation, le dossier est à télécharger sur notre site internet durant la période d'inscription et doit être retourné, complété avant la date limite indiquée). <p>Si vous avez obtenu votre diplôme hors de France, vous devez faire valider votre diplôme par le CIEP (www.ciep.fr)</p>
<p>➤ Quelles sont les modalités et procédures de sélection ?</p>	<p>Nous vous proposons de télécharger les procédures disponibles sur la page de la formation visée.</p>
<p>➤ Est-ce que je dois m'inscrire sur la plateforme « parcoursup » ?</p>	<p>⇒ OUI, si je suis étudiant(e) en poursuite de scolarité ou demandeur d'emploi ou si j'envisage la formation par la voie de l'apprentissage.</p> <p>Inscriptions sur Parcoursup, UNIQUEMENT pour les candidats NON salariés et pas de limite d'âge, <u>suivez le lien https://www.parcoursup.fr/</u></p> <p>⇒ NON, si je suis salarié(e) <u>durant tout le parcours de formation.</u></p> <p>A partir du 20/01/21, je devrais télécharger un dossier d'inscription disponible sur la page sur notre site en suivant le lien de la formation de mon choix :</p> <p>Assistant de Service Social Educateur de Jeunes Enfants Educateur Spécialisé Educateur Technique Spécialisé</p>

<p>➤ <i>Y a-t-il une épreuve écrite ?</i></p>	<p>Non, contrairement aux anciennes modalités d'accès à ces formations il n'y a plus d'épreuve écrite ! Une étude des dossiers est réalisée pour retenir les candidats pour l'épreuve d'admission (entretien). Les procédures et modalités sont à télécharger sur la page de la formation visée sur notre site www.faire-ess.fr</p>
<p>➤ <i>Puis je m'inscrire pour le site de Montpellier et de Perpignan ?</i></p>	<p>Oui (1 vœu et 1 sous vœu). Les frais de sélection ne seront dus qu'une seule fois pour une même formation choisie sur les deux sites. Si votre dossier est retenu, les entretiens oraux se dérouleront UNIQUEMENT sur le POLE IRTS MONTPELLIER. Date de l'entretien à choisir sur Parcoursup (sauf pour les candidats Hors parcoursup).</p>
<p>➤ <i>Combien coûte la sélection ?</i></p>	<p>POUR LES CANDIDATS EN POURSUITE DE SCOLARITE ou DEMANDEURS D'EMPLOI <u>1^{ère} étape, Examen du dossier : 50€</u> pour TOUS les candidats. A régler sur Parcoursup lors de la validation des vœux et de la clôture du dossier (pas de chèque). <u>2^{ème} étape, entretien oral si admissible : 80€</u> (à régler sur le site FAIRE ESS)</p> <p>POUR LES CANDIDATS EN SITUATION D'EMPLOI : <u>Examen du dossier : 50€</u> <u>Entretien oral si admissible : 80€</u> à régler sur le site FAIRE ESS</p>
<p>➤ <i>Est-ce que je pourrais prétendre à un allègement de formation ?</i></p>	<p>Conformément aux textes réglementaires, les demandes d'allègement sont étudiées sur la base des acquis de formation et des expériences professionnelles. Cette demande est à formuler sur votre document de présentation pour l'entretien et auprès des membres du jury de l'entretien oral. Après avoir été reconnu(e) admis(e) et avant l'entrée en formation préparatoire au DE de votre choix, <u>un entretien de positionnement</u> sera organisé afin d'étudier la faisabilité ou non de l'allègement, son volume et sa nature.</p> <p>Conformément au règlement d'admission de la sélection, l'IRTS Perpignan et l'IRTS Montpellier étudient les demandes d'allègement des <u>personnes répondant aux conditions réglementaires d'entrée en formation</u>, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Être titulaire d'un diplôme en Travail Sanitaire ou Social au moins de niveau IV <u>et/ou</u> d'au moins une licence ou d'un titre admis en équivalence ✓ ET avoir une expérience significative dans les secteurs sanitaire et/ou social et/ou de l'animation et/ou humanitaire et/ou associatif.
<p>➤ <i>Je rencontre des difficultés d'inscription sur la plateforme « parcoursup » ?</i></p>	<p>Un numéro vert est à votre disposition à partir du 20 janvier 2021 (date d'ouverture des inscriptions) 0 800 400 070 Du lundi au vendredi de 10 heures à 16 heures</p>

<p>➤ Combien coûte la formation si je ne suis pas salarié(e) et j'envisage d'effectuer ma formation en voie initiale ? (sans employeurs : demandeur d'emploi ou en poursuite de scolarité)</p>	<p>Si je suis admis(e) c'est la Région Occitanie qui financera les frais pédagogiques de ma formation. Il restera à ma charge les Frais de scolarité (250€) / Droits d'inscription (170 €) à régler pour chaque année scolaire et la Contribution à la Vie de l'Etudiant et du Campus ~CVEC (92 € à régler sur le site du CROUS). Le nombre de places en formation est limité par des quotas fixés par la Région. Ces places sont attribuées après procédure « parcoursup » (étude du dossier et entretien) :</p> <table border="1" data-bbox="1016 357 1447 628"> <thead> <tr> <th></th> <th>Montpellier</th> <th>Perpignan</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>ASS</td> <td>32</td> <td>14</td> </tr> <tr> <td>EJE</td> <td>25</td> <td>18</td> </tr> <tr> <td>ES</td> <td>70</td> <td>30</td> </tr> <tr> <td>ETS</td> <td>15</td> <td>/</td> </tr> </tbody> </table>		Montpellier	Perpignan	ASS	32	14	EJE	25	18	ES	70	30	ETS	15	/
	Montpellier	Perpignan														
ASS	32	14														
EJE	25	18														
ES	70	30														
ETS	15	/														
<p>➤ J'effectuerai ma formation sous le statut de salarié(e) (durant tout le <u>parcours de formation</u>) et j'envisage la formation dans le cadre des dispositifs existants de la formation professionnelle (CPF de transition, plan de développement des compétences...)</p>	<p>Pour être admis, il faut réussir l'entretien de sélection <u>ET</u> avoir obtenu l'accord de financement des frais pédagogiques. J'ai besoin d'un devis à transmettre à mon employeur -donc concerne <u>uniquement les candidats en situation d'emploi</u>- je télécharge le devis présent sur la page internet de la formation visée, je l'imprime après avoir inscrit mon nom et prénom. Pour vérifier votre éligibilité à un dispositif existant permettant aux salariés de se former, nous vous invitons à prendre contact avec un conseiller en évolution professionnelle, vous pouvez contacter le 09 72 01 02 03 / https://www.mon-cep.org</p>															
<p>✓ Je souhaite intégrer le dispositif de l'apprentissage (jusqu'à 30 ans ou sans conditions d'âge pour les personnes titulaires d'une Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé).</p>	<p>Les formations proposées par FAIRE-ESS dans le cadre de ses missions sont aujourd'hui ouvertes, dans leur ensemble, à l'apprentissage. Vous pouvez télécharger les documents supports, détaillés, dans le menu « apprentissage »</p>															
<p>➤ Je souhaite des informations sur le dispositif VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)</p>	<p>Vous trouverez toutes les informations et les étapes et les modalités de la VAE dans le menu « VAE » https://www.faire-ess.fr/accueil/iats</p>															
<p>➤ Je souhaite effectuer un contrat de professionnalisation.</p>	<p>Ces formations comportent un volume d'heures et une durée qui ne sont pas envisageables en contrat de professionnalisation.</p>															

<p>➤ Les formations ne sont pas rémunérées.</p>	<p>⇒ Je suis étudiant ou en poursuite de scolarité ou sans revenus : une bourse Régionale peut vous être accordée en fonction de critères définis par la Région Occitanie. Après l'admission à la sélection, vous recevrez les éléments avec le dossier d'inscription à la formation. INFO : pour les demandes de bourse des nouveaux étudiants– PRIMO ENTRANTS, le site de La Région Occitanie sera ouvert à compter du 1^{er} août.</p> <p>⇒ Je suis demandeur d'emploi ou je serai demandeur d'emploi à l'entrée en formation : je me rapproche de mon conseiller Pôle Emploi (ou Cap Emploi, ...) pour envisager avec ce dernier la possibilité d'une allocation retour à l'emploi formation (AREF) si j'ai des droits ouverts au chômage.</p> <p>⇒ Je serai salarié(e) à l'entrée et durant tout le parcours de formation : bénéficiaire d'un financement de la formation dans le cadre des dispositifs existants (CPF de transition, plan de développement des compétences), je me rapproche de mon employeur pour connaître les modalités de versement de mon salaire durant la formation.</p> <p>Pour vérifier votre éligibilité à un dispositif existant permettant aux salariés de se former, nous vous invitons à prendre contact avec un conseiller en évolution professionnelle, vous pouvez contacter le 09 72 01 02 03 / https://www.mon-cep.org</p> <p>⇒ J'envisage de suivre la formation par la voie de l'apprentissage : Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail qui prévoit le versement d'un salaire durant tout le parcours de la formation en alternance. Les bases de calcul s'établissent en fonction du montant du Smic mensuel brut ou du salaire minimum conventionnel de branche (SMC) s'il existe et est plus favorable. Informations disponibles sur la plaquette d'information dans le menu « apprentissage ».</p>
<p>➤ Des logements sont-ils prévus sur le campus ?</p>	<p>Montpellier ⇒ Une résidence sociale est implantée à proximité immédiate de notre campus de Montpellier. Possibilités de logement pour les étudiants en alternance. Vous trouverez sur notre site internet des informations sur cette résidence. Contact : masdeprunet@adages.net Plus d'infos : https://www.adages.net/maisondulogement/masdeprunet/</p> <p>Perpignan ⇒ Vous pouvez contacter le CROUS ou le BIJ (Bureau Informations Jeunesse) : http://www.bijperpignan66.fr</p>

<p>➤ <i>Je suis en situation de handicap et j'aurais besoin d'un parcours adapté ?</i></p>	<p>Lors de votre <u>inscription</u> sur « parcoursup » ou sur le dossier d'inscription (selon votre situation), compléter la partie concernée.</p> <p><u>Aménagement durant la formation :</u> Notre établissement dispose d'un référent handicap qui a pour mission d'accompagner les personnes en situation de handicap dans le processus de formation. Il participe à leur accueil en proposant un entretien permettant d'analyser ses besoins spécifiques dans le cadre du parcours de formation en centre ou en entreprise : adaptations pédagogiques, matérielles, organisationnelles. Il est ensuite à l'interface des différents acteurs pour coordonner les mesures de compensation du handicap (dossiers à constituer, aménagements...). Enfin, il anticipe la fin de la formation et l'employabilité possible en informant la personne sur les acteurs relais, les dispositifs d'insertion.</p> <p>La référente handicap accompagne les candidats admis.</p>
<p>➤ <i>Comment venir à l'IRTS <u>MONTPELLIER</u> avec les transports en commun ?</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ligne 7 (terminus Bouisses), • Ligne 11 (terminus Bouisses) • Ligne 15 (arrêt Ormeaux ou Les Bouisses)
<p>➤ <i>Comment venir à l'IRTS <u>PERPIGNAN</u> avec les transports en commun ?</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ligne 3 direction « Massilia » : descendre à l'arrêt « Percier » • Ligne 11 au départ de la gare direction « Mas Saint Pierre » : descendre à l'arrêt « Séjourné »
<p>➤ <i>La ou les réponse(s) à mes questions ne figure(nt) pas dans cette liste</i></p>	<p>⇒ Vous avez la possibilité de vous inscrire à une réunion collective à l'IRTS Montpellier pour être informé(e) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des différents dispositifs permettant l'accès à la formation - des conditions financières <p>Un formulaire est disponible sur chacune des pages de formation.</p> <p>⇒ Vous pouvez également nous rencontrer tout au long de l'année dans les différents salons et forums régionaux : Salon Etudiants, TAF "Travail Avenir Formation", salon de l'enseignement supérieur, ... :</p> <p>Pour connaître les prochaines dates, nous vous invitons à :</p> <p style="padding-left: 40px;">*consulter régulièrement les actualités sur notre site internet http://www.faire-ess.fr</p> <p>OU/ET</p> <p style="padding-left: 40px;">*vous inscrire à la newsletter : https://www.faire-ess.fr/newsletter</p>

Pour toute information complémentaire, je consulte les informations en suivant le lien de la formation de mon choix :

[Assistant de Service Social](#)

[Educateur de Jeunes Enfants](#)

[Educateur Spécialisé](#)

[Educateur Technique Spécialisé](#)